



DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME

Tours, le 7 août 2009

Affaire suivie par :

☎ 02 47.55.12.47

E :

H :

DRIRE - Groupe de subdivisions de TOURS

Inspectrice des installations classées  
25 ET 26 RUE DES AILES  
ZA N° 2 DES AILES  
37210 PARCAY MESLAY



## BORDEREAU D'ENVOI

493 DCTE

NOMBRE DE PIÈCES	DÉSIGNATION
1	<p><b>OBJET : AUTO-CAST – Bléré</b></p> <p>copie de la lettre de Maître RIFFIER, liquidatrice judiciaire de la société AUTO-CAST à Bléré relative aux mesures de mise en sécurité du site.</p> <p>- transmis pour avis -</p>

POUR LE PRÉFET,  
et par délégation,  
Le Chef de Bureau, *[Signature]*



Laurence RIFFIER  
Christophe BASSE  
mandataires judiciaires



Liquidation judiciaire :  
Société AUTO CAST

Monsieur le Préfet  
DIRECTION DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

15, rue Bernard Palissy  
37925 TOURS

Nanterre, le 16 juillet 2009

Télécopie : 02.47.64.76.69 + LRAR

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rappeler que par jugement en date du 28 avril 2009 le tribunal de commerce de Nanterre a prononcé la résolution du plan de continuation de la société AUTOCAS<sup>T</sup> et ouvert une procédure de liquidation judiciaire à son encontre, désignant aux fonctions d'administrateur judiciaire et moi-même aux fonctions de liquidateur judiciaire.

Ce même jugement a autorisé une poursuite d'activité de deux mois afin d'envisager la cession de l'entreprise conformément aux dispositions des articles L.642-2 et suivants du code de commerce et fixé le dépôt des offres au 29 mai 2009 à 12 heures.

Par jugement en date du 16 juin 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a arrêté le plan de cession au profit de la société AUTO CAST INDUSTRIE comprenant notamment le site situé à CHANGE (53810) – route de fougères ZA LES DAHINIERS.

Toutefois, la société AUTO CAST INDUSTRIE n'ayant pas repris le site situé BLERE, je me trouve dans l'obligation de vous **notifier**, par la présente, la **cessation totale d'activité** de la société AUTOCAS<sup>T</sup> sur ce site, à **compter du 16 juin 2009**.

Les fours sont arrêtés depuis le 16 juin 2009 et il n'existe **aucun risque d'incendie ni d'explosion depuis cette date**.

Les matières premières ont fait l'objet d'une reprise par la société AUTO CAST INDUSTRIE et transféré sur le site de CHANGE. Les déchets ont fait l'objet d'un enlèvement et d'une mise en déchetterie.

Par ailleurs, une partie du personnel a fait l'objet d'un licenciement collectif pour motif économique, l'autre partie ayant été repris et transféré sur le site de CHANGE.

L'accès du site est donc strictement limité aux personnes en charge du transfert des actifs corporels repris par la société AUTO CAST INDUSTRIE conformément au plan de cession du 16 juin 2009 ainsi qu'à \_\_\_\_\_ commissaire priseur, désigné par le tribunal de commerce pour procéder à la vente aux enchères des actifs subsistants non repris et situé sur le site de BLERE.

Le transfert des actifs repris se déroulera jusqu'au mois de septembre 2009, date à laquelle la vente aux enchères des actifs subsistants sera réalisée. L'évacuation des actifs devraient se terminer courant le mois de novembre 2009.

Des mesures ont également été prises en vue d'empêcher et d'interdire l'accès au site.

En l'état, je ne dispose pas dans le dossier de fond permettant d'aller plus au-delà dans les mesures visant à la mise en sécurité du site, le seul actif de valeur étant constitué du bien immeuble situé sur la commune de BLERE qui, à ce jour, ne peut faire l'objet d'une cession.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a vertical line and a horizontal bar, resembling the initials 'S/I'.

